

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 19 Juin 2024	Séance du Mardi 25 Juin 2024
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-cinq Juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Peyral à Péret, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : 36	
Présents : 28	Pour : 36	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	
Rapporteur	Bernard COSTE	

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Claude REVEL (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras) Daria PICARD (Ceyras), Jean-Marie SABATIER (Clermont-l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont-l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont-l'Hérault), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Marc CARAYON (Lacoste), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Catherine LOPEZ (Salasc), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT (Villeneuve)

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Myriam GAIRAUD (Cabrières) représentée par Isabelle SILHOL (Péret), Jean FRADIN (Canet) représenté par Christiane FULCRAND (Canet), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par Michelle Guibal (Clermont l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par Jean-Luc Barral (Clermont l'Hérault), Sophie ROYON représentée (Paulhan) par Christine RICARD (Paulhan), Grégory GUERIN (Paulhan) représenté par Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Marina BOURREL (Brignac), Arnaud MOULS (Canet), Isabelle LE GOFF (Clermont-l'Hérault), Jean François FAUSTIN (Clermont-l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont-l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont-l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont-l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont-l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès).

Approbation des tarifs « Séjours »

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes du Clermontais,

Vu le Code général des collectivités territoriales, l'article L5211-10 notamment,

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de délibérer sur la fixation ou la modification des tarifs de ses services,

Pour rappel, les séjours font partie des actions du projet éducatif global de territoire et des différents projets pédagogiques des structures avec l'objectif de faire un temps de vacances et de découvertes en collectivité, en dehors du territoire et avec des lieux ou des animations exclusives (ski, camping, montagne, pêche, ...)

En moyenne 6 séjours sont organisés chaque année permettant à plus de 150 enfants et jeunes de profiter de ces temps spécifiques de vacances.

Dans le cadre de l'engagement continu à fournir des services de qualité aux familles du territoire, la Communauté de communes souhaite ajuster la grille tarifaire des séjours des accueils de loisirs à partir de la rentrée de Septembre 2024.

La délibération n°2023.08.29.05 en date du 29 Août 2023, relative à l'approbation des tarifs « Séjours » a permis de réguler les coûts associés à ces séjours tout en maintenant un accès équitable à nos services. Cependant, en raison de l'impact de l'inflation et des défis budgétaires auxquels sont confrontées les équipes du service jeunesse, il convient de réévaluer les tarifs pour assurer la viabilité financière des programmes.

La grille tarifaire précédente étant devenue excessivement complexe, posant des difficultés tant pour la collectivité que pour les familles dans leur compréhension compte tenu d'un nombre trop important de tarifs différents.

Il convient de mettre à jour les tarifs, tels que présentés ci-dessous :

Tarifs « Séjours »	
Séjour bivouac	25 € par jour
Séjour avec prestation d'hébergement	65 € par jour
Séjour ski avec prestation d'hébergement	95 € par jour
Un supplément de 20€ par jour est facturé pour les enfants ou jeunes extra-communautaires	

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

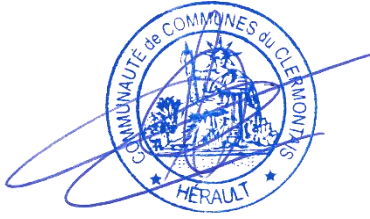
Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire pour les « Séjours » proposés par le service jeunesse de la Communauté de communes du Clermontais,
- **ACTE** que ces tarifs s'appliqueront à compter des prochaines vacances scolaires 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Isabelle SILHOL

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL